



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 79

## **Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
Madame Diane Lemieux  
Ministre du Travail**

---

**Éditeur officiel du Québec  
1999**

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce projet de loi modifie la Loi sur la santé et la sécurité du travail afin de permettre au président du Conseil du trésor de nommer un observateur auprès du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.*

## **Projet de loi n° 79**

### **LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 145 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) est modifié par l'insertion, dans la première ligne du premier alinéa et après le mot « loi », de « , le président du Conseil du trésor ».

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).